



Accouchement imminent expulsion d'appart sans raison valable

Par **audrey06210**, le **15/03/2011** à **11:27**

Bonjour,
Je suis une jeune femme de 22 ans enceinte de neuf mois (terme prévu dans trois semaines) .
Suite a un changement de travail assez rapide de mon conjoint nous avons emménagé en novembre dernier dans un appartement meublé avec un contrat d'hebergement mensuel au sein d'un motel en attendant de trouvé mieu .
Nous avons prévu d'attendre la naissance de notre enfant avant de rentré dans les visites , les cartons , le déménagement etc . . . ce logement actuel nous dépanné beaucoup .
Hier matin notre propriétaire nous a informé d'une expulsion sous 10 jours (le 25 Mars) en nous faisant comprendre qu'en saison et surtout avec le festival de Cannes son logement au niveau du loyer augmenté beaucoup . . . (Nous résidons sur Mandelieu)
Effectivement sur le contrat d'herbergement il est bien écrit qu'elle peut nous expulsé sans raison et sans préavis a tout moment .
Je vais accouché d'un jour a l'autre et j'angoisse terriblement de cette situation !
A t'elle le droit d'agir ainsi ?
Que peut ont faire pour nous défendre ? Quels sont nos droits ?
J'ai remarqué aussi qu'il est écrit sur le contrat " bail d'un mois non renouvelable " et qu'en aucun cas ce logement ne peut être " notre résidence principale " hors je touche l'allocation logement a titre de résidence principale et des voisins résident depuis plus de 6 ans est ce normal ?
Par avance merci a toutes les personnes qui me répondront !